

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
CRETEIL
11-19, Boulevard Jean-Baptiste Oudry
94011 CRETEIL

L'Officier du Ministère Public

à

Cabinet DEHAN SCHINAZI
174, Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO

Rédacteur :

Maître SCHINAZI,

J'accuse réception de votre courrier concernant les majorations émises à l'encontre de votre client, la

Appartenant aux dossiers : 3 (AFM n° (AFM n°
1 (AFM n°), M n° (AFM n°
(AFM n° } (AFM n° (AFM n°
et 1

Après examen de chaque dossier, j'ai le plaisir de vous faire connaître que j'ai décidé de procéder à l'arrêt des poursuites à l'encontre de votre client.

Par conséquent, je procède à l'annulation des Amendes Forfaitaires Majorées.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à CRETEIL, le 10/10/2018

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

